

REUNION DU 1^{ER} JUILLET 2021

Date de convocation et d'affichage : 23/06/2021

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt-et-un, le premier juillet à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente (COVID-19) en séance ordinaire sous la présidence de Claude Gallet, Maire.

Présents : Gallet Claude, Réau Martine, Boulanger Marcel, Bouclet Thierry, Drouillat Michèle, Christeaut Marie-Pierre, Miklos Charles, Texier Victor, Dolléans Aurore, Beauchamp Cédric.

Excusée : Chandelier Valérie (pouvoir à Charles Miklos)

Monsieur Texier Victor a été élu secrétaire.

Approbation du dernier Procès-Verbal

Le Procès-verbal de la séance du 25 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Sortie financières de la 3CB

Monsieur le Maire résume l'historique de la sortie de la 3CB et donne lecture du compte rendu de la dernière réunion avec la Préfecture. Il donne également lecture du projet de délibération, que le conseil approuve à l'unanimité.

Point sur les travaux

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours : deux ralentisseurs + pose de bordures de trottoirs à Ymorville, les trottoirs rue Marcel Proust.

Monsieur Charles Miklos informe qu'une personne est venue faire une étude pour la pose de la fibre.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de la commission des travaux a eu lieu avec Chartres Métropole concernant l'enfouissement des réseaux secs et humides prévu en 2023.

Monsieur le Maire rappelle la proposition faite à Monsieur Le Guevello et propose au conseil municipal de faire une offre à 45€ du m². Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de signer une convention avec le développeur éolien pour le passage du câble sur la commune d'Allonnes.

Questions Diverses

Frais de transport :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de financer le montant de l'abonnement de 10€ relatifs à l'établissement des titres jeunes (sur les cartes JV malin) des élèves domiciliés sur la commune d'Allonnes, fréquentant l'école maternelle ou primaire de Boisville-Allonnes et nécessitant le transport scolaire.

Cette prise en charge permet une gratuité aux familles et fera l'objet d'une facturation globale à la commune de 10€ / enfant / an.

Décision modificative :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le BP comme suit :

Chapitre 11 – compte 61522 - 5 524 €

Chapitre 014 – compte 73928 + 5 524 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Télétransmission des actes :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la collectivité au dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture.

Un marché public devra être passé avec prestataire afin d'organiser cette transmission.

De plus, une convention devra être conclue avec la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de la télétransmission et autorise le maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

Remboursement anticipé :

Suite à la vente prévue du bien communal 4 rue Jean Moulin à Allonnes, le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser par anticipation le prêt 25824, chez LCL PROCILIA, d'un montant de 1 227.58€ du capital restant dû, à ce jour. Les intérêts seront calculés après le remboursement du capital et seront inférieurs à 4€.

Monsieur Victor Texier informe que les conteneurs à verres ont été changés à Ymorville.

Monsieur le Maire sollicite Monsieur Thierry Bouclet pour demander des devis pour changer les anciennes portes en tôle, des garages en location.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00 et ont signé les membres présents.